## Mission permanente de la France

auprès de l'Office des Nations unies à Genève et des autres organisations internationales en Suisse

PLG/cda/2021-0149/70

La Mission Permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales en Suisse présente ses compliments au Haut-Commissariat aux droits de l'Homme et se référant à la communication conjointe des procédures spéciales n° AL FRA 6/2020 a l'honneur de lui faire part de ce qui suit :

Le Gouvernement français a bien pris connaissance de la communication conjointe n°AL FRA 6/2020, datée du 26 janvier 2021, qui lui a été adressée par plusieurs procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme.

Cette communication conjointe porte sur une opération d'enregistrement et de vérification dans les camps d'Al-Hol et de Roj, situés dans le nord-est de la Syrie.

Le Gouvernement français rappelle que la France n'est pas présente dans ces camps et n'assure pas le contrôle effectif de ces territoires. En conséquence, le Gouvernement français n'est pas en mesure de fournir aux procédures spéciales d'information sur les opérations alléguées.

La Mission Permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales en Suisse saisit cette occasion pour renouveler au Haut-Commissariat aux droits de l'Homme les assurances de sa très haute considération./.

Genève, le 26 mars 2021

Haut-Commissariat aux droits de l'Homme Palais des Nations 1211 GENEVE 10